

Adresse de la commune de Verdey (Marne), lors de la séance du  
17 brumaire an III (7 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Verdey (Marne), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 481-482;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21661\\_t1\\_0481\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21661_t1_0481_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

La Convention sera toujours notre point de ralliement, nous n'en aurons jamais d'autres; restez donc à la place que notre confiance vous a donnée; vos vertus vous en rendent dignes et la patrie vous en fait un devoir.

*Suivent 7 signatures dont celle de l'agent national, BOIROT.*

c

[*Le comité révolutionnaire du district de Verdun à la Convention nationale, s. d.*] (6)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentants

La France doit son salut à votre énergie, grâces vous soient rendues : depuis trop longtemps la nation abusée voyait une faction audacieuse usurper son auguste représentation, depuis trop longtemps l'innocence, la justice, toutes les vertus politiques et morales persécutées et proscrites, lui prouvaient l'existence de la plus affreuse tyrannie et le triomphe insolent du crime, ce temps n'est plus, le peuple veut et vous voulez avec lui la justice, c'est elle qui protège et maintient la liberté et l'égalité; elle seule peut nous conduire à une constitution Républicaine; c'est elle qui fait aujourd'hui le désespoir des ennemis du peuple, de ces hommes méchants par caractère et ambitieux par principes, de ces cannibales qui voulaient changer la France en un cimetière aride et dégoûtant. C'est elle enfin qui purgera la République des traîtres, des factieux, des fripons, des buveurs de sang, des intrigants, des calomniateurs, des conspirateurs et des aristocrates de toutes les couleurs. Les principes éternels et sublimes renfermés dans votre adresse au peuple sont ceux de la raison, de la nature et de la justice; ils triompheront de ceux inventés et propagés par le crime et l'erreur, pour nous, nous nous en pénétrons, nous les publierons et malheur à celui qui oserait les combattre.

Nous vous demandons donc, vertueux Législateurs, la Justice et toute la Justice, nous jurons de n'avoir d'autre cri que celui de la Liberté et de l'Égalité, d'autre ralliement que la Convention nationale.

*Suivent 7 signatures.*

d

[*La commune de Verdey à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (7)

Liberté, Égalité, unité, fraternité,  
République ou la mort.

Citoyens représentans du peuple,

La commune de Verdey, vient de se rendre dans le temple de l'être suprême le 30 vendémiaire. Permettez lui, citoyens représentans de vous dire quelle a proclamé solennellement l'adresse que vous avez présentée au peuple français. Oui, citoyens et chers représentans, elle a été proclamée cette adresse sublime qui est sortie de votre sein et qui y est dictée sur les principes du républicanisme et sur les vérités les plus pures et les plus sacrés. Oüi cher représentans, vous n'avez cessé de sauver la patrie au milieu de tant d'orages, que les hommes pervers qui ne parle que de sang et d'échafaud, non, cher représentans vous ne vous tairiez pas et nous sommes sûrs que vous ne vous démentirez pas; vous éclairez le peuple sur les périls qui pourroient l'entourer, oüi nous avons des ennemis dangereux à vaincre et à combattre. Les héritiers du satellite Robespierre, qui ont voulu ébranler la République, oui nous les combattons, ces conspirateurs, quoique couverts de masques différens, et nous fuirons la contre révolution où ils veulent nous plonger, quoique leurs ambitions tyrannique nous pousse, quoiqu'ils proclame des principes en se disant les amis du peuple, en parlant des droits du peuple, ne cherche cependant qu'à le désunir. Non cher représentans, nous ne nous laisserons pas surprendre à leurs insinuations mensongères car nous sommes instruits par notre expérience de leurs tromperies perfides, nous étions près de tomber dans leurs pièges et la République étoit près de périr.

Mais par votre surveillance continuelle les méchants ont été confondus et la République a été sauvée. Oüi cher représentans, nous ne ferons qu'un avec vous et nos ennemis iront expirer à vos pieds, non, nous ne souffrirons jamais les individus qui veulent en imposer à notre raison et nous n'oublirons jamais les grands dangers auxquels les malveillans nous exposent sans cesse. Oüi, nous le savont que trop, que l'on veut nous conduire à la tyrannie, mais encore quelques efforts, cher représentans, nous la vainquerons cette tyrannie.

C'est aujourd'hui, cher représentans que nos vœux, nos ralliements et que nos voix se réunissent avec les vôtres et quelles vont s'imprimer dans vos seins et que vous nous conduirez sûrement à la sainte liberté. O cher représentans, c'est en vous à qui nous mettons notre confiance c'est vous qui la mérités, cette confiance d'un peuple libre. Oüi, nous ne cesserons de vous le dire et de vous le conjurer de rester ferme en votre poste. Le salut de la patrie en dépend; appuyée la cette confiance de votre côté sur la volonté du peuple, vous qui marchés d'un pas constant et qui savez maintenir le gouvernement qui a sauvé la République. Oüi vous le maintiendrez dégagé des vexations de ses mesures cruelles, de ses iniquités, dont il à été le prétexte et avec lesquelles nos ennemis veulent le confondre.

(6) C 324, pl. 1393, p. 25.

(7) C 325, pl. 1412, p. 36.

Oùï, vous le maintiendrez dans toute sa pureté et dans toute son énergie malgré toutes les tentatives de ceux qui veulent l'alterer. Oùï vous le maintiendrez jusqu'à la parfaite destruction de tous les ennemis de notre révolution malgré l'hypocrite patriotisme de ceux qui demandent le gouvernement constitutionnel sur des espérances perfides. O cher représentans c'est avec la plus grande joie que nous voyons que vous venez jurer de nouveau de rester ferme à votre poste jusqu'au moment où la révolution sera consommée qui sera le vrai triomphe de la république.

O cher Représentans nous avons fait serment de mourir pour la République et nous le répétons avec le plus grand zèle, ce serment de mourir pour elle et ses généreux représentans, nous ferons tous nos efforts pour maintenir autant qu'il sera en nous, un ouvrage aussi beau que le votre. Nous finissons et en fraternisons du plus profond de notre cœur en disant ces mots.

Vive la nation, vive la Représentation nationale et vive la république française une et indivisible et avons signé à l'exception du citoyen Jean Faire qui a déclaré ne savoir signer.

Pierre FLUVROZ, *maire*, Marc MATHIEU, *secrétaire greffier*, Jean et Denis MATHIEU, *officiers*, MEUNIER, *agent national et 10 autres signatures.*

e

[*Le conseil général de la commune de Verdun aux citoyens représentants de la Convention nationale, le 1<sup>er</sup> brumaire an III*] (8)

Liberté, Égalité, la République ou la Mort.

Citoyens représentans

Vous venés de sauver, encore une fois la République; un tyran et ses complices se baignaient dans le sang des français, pour établir le despotisme sur des monceaux de cadavres et de cendres. Des intrigans s'agitaient en tout sens, pour exécuter leurs projets liberticides et se soustraire au glaive de la loi : de faux républicains affectaient un patriotisme exagéré pour substituer la terreur ou plutôt l'injustice à la justice et à la vertu. Ils avaient juré d'anéantir les talens, les arts et les sciences, pour plonger la République dans les ténèbres de l'ignorance et élever sur leurs ruines le spectre hideux de la tyrannie.

Vous avés parlé, augustes Représentans, et à votre voix, tous les monstres sont rentrés dans le néant. Continué à déployer toute l'énergie du gouvernement révolutionnaire; terrassés l'hydre de l'anarchie et du despotisme; ne souffrés aucune puissance intermédiaire entre vous et le peuple; vous êtes ses représentans; vous seuls êtes investi de tous ses pouvoirs; c'est à

vous seuls qu'il a confié les rênes du gouvernement; tout factieux qui veut rivaliser de puissance avec vous, doit être anéanti.

Nous avons reçu avec reconnaissance, votre adresse au peuple français. Les sentimens qu'elle exprime ont toujours été gravé dans nos cœurs. La terreur qui, trop longtems, a couvert de deuil, la République, les a pénétré, quelquefois comprimés; mais elle n'a jamais pû les effacer.

Oui, à l'exemple de la Convention, nous avons dans tous les tems, voué à l'exécration, au mépris et au supplice, les tyrans, les buveurs de sang, les fripons et les dilapidateurs. La représentation nationale a toujours été notre point de ralliement; et nous jurons encore aujourd'hui de la soutenir, jusqu'à la mort et de cimenter de notre sang, les décrets de nos sages Législateurs.

Fait et arrêté en conseil général, le premier brumaire l'an trois de la République une et indivisible.

LESPINE, *maire et 31 autres signatures principalement des officiers municipaux et des notables.*

f

[*La société populaire des Droits de l'homme à la Convention nationale, Valognes, le 30 vendémiaire an III*] (9)

Liberté, Égalité.

L'adresse de la Convention nationale au peuple français est l'ouvrage de la sagesse, le chef d'oeuvre de la raison : les principes qu'elle renferme sont et doivent être gravés dans le cœur de tous les Français; ils sont la sauvegarde des droits et la véritable base de la liberté. La société populaire toute entière la reçue avec un enthousiasme républicain, elle la fait lire à l'ouverture de ses séances, elle remplit son vœu et son devoir en l'annonçant à la Convention nationale.

Suivent 68 signatures.

g

[*Les citoyens membres de la société populaire de Sauveur-sur-Douve à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (10)

Citoyens Représentans,

Le règne de la terreur est enfin terminé; la vertu seule obtiendra désormais l'hommage des français libres et heureux. L'opinion publique trop longtems usurpée par quelques dominateurs audacieux se prononce maintenant dans toute sa pureté. Les accents de sa voix redou-

(8) C 324, pl. 1393, p. 24.

(9) C 325, pl. 1412, p. 35.

(10) C 325, pl. 1412, p. 33.